

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSEE** : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2016/8

**OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT POUR LA REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 15 mars 2016 à 14h00, a pris également connaissance des décisions ci-dessous.

A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des décisions du Président visées ci-dessous :

Décision n°2015/72 du 16/10/2015:

**ETS OCTIME** : Logiciel « solution de planification et gestion des temps » + formation + loyer mensuel (36 mois) pour un montant de 9 302€ HT.

Décision n°2015/73 du 27/10/2015 :

**STE AM COM** : Installation d'un relais radio mixte analogique numérique (nouveau canal) d'une base au local neige et de deux portatifs PTI avec GPS intégré pour un montant de 7 227,35€ HT.

Décision n°2015/74 du 27/10/2015 :

**ETS JUGAND LOCATION** : Location d'un minibus trafic 9 places (pour la saison d'hiver 2015-2016, 5 mois à partir du 01/12/2015), assurance incluse, franchise 2 000€, 3 000 km inclus et équipement neige pour un montant de 4 650€ HT.

Décision n°2015/75 du 30/11/2015 :

**SAS ROSTAN** : compresseur pour le service neige de culture, pour un montant de 5 175€

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
M. Jacques MARTIN,